

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

Composition du secrétariat de la Commission nationale d'évaluation de la loi relative à l'interruption de grossesse

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant l'effectif du secrétariat de la Commission nationale d'évaluation chargée d'évaluer l'application de la législation relative à l'interruption de grossesse.

La commission d'évaluation de la loi relative à l'interruption de grossesse a été créée le 13 août 1990. Cette commission d'évaluation compte 16 membres et dispose d'une administration composée de 6 fonctionnaires statutaires, affectés à l'exercice de ses missions légales.

Le projet d'arrêté royal vise à mettre à jour le cadre administratif. L'effectif du secrétariat est modifié comme suit :

- 2 attachés - niveau A
- 2 experts administratifs - niveau C
- 2 collaborateurs administratifs - niveau D

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be